

Province de Québec  
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2012, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à 20h00 à laquelle sont présents :

Madame Louise Boudreault  
Messieurs Alain Campbell, André Blanchet, Serge Carrière et Michel Bisson

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Michel Samson

M. le conseiller Hugo Desormeaux est absent

Moment de réflexion

Ordre du jour :

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2012
- 03.- Rapport du maire, sondage,
- 04.- Rapport des conseillers, voirie, environnement, loisirs,
- 05.- Période de questions
- 06.- PG, projet régional pour l'achat de logiciels
- 07.- Mise-à-jour et renouvellement d'équipements pour salle Internet formation informatique
- 08.- Projet de soutien aux installations sportives, toit sur patinoire
- 09.- Signature du protocole d'entente avec la MRC concernant le Pacte Rural
- 10.- Réseau de téléphonie IP régional
- 11.- Invitation des municipalités de Fassett et N.D. de Bonsecours
- 12.- Guide Petite-Nation
- 13.- Adoption des comptes
- 14.- Période de questions
- 15.- Varia, rapport incendie

12-03-037

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié, ajout à l'item 15, rapport incendie

Adopté à l'unanimité

12-03-038

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet  
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

le procès-verbal de la séance du 6 février 2012 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité

12-03-039

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Serge Carrière

QUE :

M. Michel Samson et Mme la conseillère Louise Boudreault soient et sont autorisés à participer à la rencontre qui se tiendra à Plaisance le 29 mars 2012, à 19h00, concernant la solidarité rurale du Québec

Adopté à l'unanimité

12-03-040

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault  
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

le conseil demande aux employés que pour chaque achat ou réparation un billet de réquisition soit requis

Adopté à l'unanimité

12-03-041

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE :

le conseil autorise une somme de 600.00 \$ pour le Café Internet à raison de 10 cours par année à 60.00 \$ par cours

Adopté à l'unanimité

12-03-042

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

- QUE la " Municipalité de St-Émile-de-Suffolk " autorise la présentation du " Projet d'implantation d'une toiture au dessus de la patinoire extérieure " au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II par André Pilon Ingénieur Conseil dans le but d'obtenir une subvention;
- Suivant les recommandations de l'ingénieur, QUE la " Municipalité de St-Émile-de-Suffolk " octroie le contrat au plus bas soumissionnaire soit "Les Industries Harnois inc " pour un montant total de 178,195.79\$ incluant toutes les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention du financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
- QUE soit confirmé l'engagement de la "Municipalité de St-Émile-de-Suffolk " à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la " Municipalité de St-Émile-de-Suffolk " ne débutera aucun travaux avant la réception de la confirmation écrite du financement accordé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
- QUE La "Municipalité de St-Émile-de-Suffolk " désigne Mme Gisèle Ethier, directrice-générale de la municipalité comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

12-03-043

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

M. Michel Samson maire et Mme Gisèle Ethier directrice-générale soient et sont autorisés à signer l'entente concernant la demande de 25 000.00 \$ du Pacte Rural

Adopté à l'unanimité

12-03-044

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet  
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

la municipalité achète 2 billets au coût de 20.00 \$ chacun, pour la soirée Chasse et Pêche qui se tiendra à Fassett le 19 avril 2012 dans le but d'amasser des fonds pour la mise sur pied du Comité Action-Loisirs de Fassett

Adopté à l'unanimité

12-03-045

Projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional – Article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*

ATTENDU la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme GÉNICOM auprès des membres du Conseil des maires et des directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente intermunicipale visant le déploiement d'un réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

ATTENDU qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elle puisse émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipale du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est **le 4 mai 2012** ;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de St-Emile-de-Suffolk exprime, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre l'implantation et du développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de St-Emile-de-Suffolk autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur-général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet;

Adopté à l'unanimité

12-03-46

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

la municipalité de St-Emile-de-Suffolk réserve un espace de ¼ de page dans le Guide Touristique CLD Papineau, «Au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre 2012-2013» au coût de 375.00 \$

Adopté à l'unanimité

12-03-047

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell  
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 1005 à chèque numéro 1100

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes de mars 2012

Adopté à l'unanimité

12-03-048

ATTENDU la présentation par Jean-Luc Gravel directeur du service incendie, du code disciplinaire du service de sécurité incendie de la municipalité de St-Emile de Suffolk/Lac-des-Plages pour les pompiers ou tous les autres services d'urgence relevant du service incendie;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité

QUE :

les membres du conseil approuve le projet présenté par M. Gravel

Adopté à l'unanimité

12-03-049

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson  
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

---

maire

secrétaire-trésorière